

LE DEFI GIVORDIN

9 rue Victor Hugo 69700 GIVORS <http://defigivordin.site.voila.fr> | Adresse mail : defigivordin@yahoo.fr | Numéro 13 - Juin 2011

Aux dernières élections municipales, 72 % des Givordins n'ont pas voté pour la liste conduite par Mr Passi



L'ECLAIRCIE N'EST PAS POUR DEMAIN

L'édito du Président

Réjouissons-nous et applaudissons à grand bruit cette quête de Démocratie des peuples d'Afrique du Nord qui ont subi pendant plusieurs décennies le joug du dictateur. En leur "voulant toujours du bien" et sans jamais se remettre en question, il leur interdisait le rêve de Changement et d'Alternance. Cette dernière qui est l'un des piliers de la Démocratie permet de renouveler la classe dirigeante et donc d'expérimenter d'autres modèles de gouvernance dans les grandes collectivités comme dans les plus petites...

Réjouissons-nous pour eux, car ce n'est pas le cas pour tout le monde....

Roland VILLE

SOMMAIRE

- L'éclaircie
- Conseil municipal novembre 2010
- Conseil municipal décembre 2010
- Conseil municipal Janvier 2011
- Conseil municipal avril 2011
- Le Tribunal Administratif condamne le maire.

Directeur de publication
Alain Pelosato
N° ISSN 1772-7561
Imprimerie de l'Alphabet

L'arc en ciel annonce l'éclaircie. Depuis 3 ans, nous attendons que le maire et ses conseillers nous apportent des éclaircissements sur plusieurs dossiers. Nous sortons de chaque conseil municipal dans le brouillard le plus total. Lors des commissions, nous posons toutes les questions qui nous intéressent pour nous éclairer sur le contenu exact des délibérations proposées. Nous travaillons beaucoup en amont des commissions et des conseils municipaux, en analysant avec sérieux les annexes qui nous sont communiquées. A se demander si nous sommes les seuls à les lire, car nous corrigeons régulièrement les erreurs qui y sont glissées. Nous avons quelque fois l'impression de faire le travail des élus de la majorité. Nous demandons des pièces complémentaires qui ne nous sont presque jamais fournies. Certains dossiers finissent au tribunal administratif, entraînant des frais d'avocat pour la commune, pris bien évidemment sur l'argent public. Nous ne nous découragerons jamais devant autant de mauvaise volonté ! Les avocats de la commune, apparemment pas vraiment au courant des dossiers qu'ils défendent, nous rétorquent que nous devons demander les pièces avant le conseil, ce que nous faisons toujours en commissions, alors qu'ils affirment que les commissions ne servent à rien et que le conseil municipal est souverain. Souverain, un mot qui choque dans une commune de gauche ! **Brouillon**, voilà le qualificatif que nous emploierons pour qualifier les élus de la majorité dans une généralité. **Brouillons** dans leurs dossiers, **brouillons** dans leurs budgets, **brouillons** dans leur façon d'agir. La gestion d'une commune ne doit pas être un brouillon, mais une copie exemplaire qu'attendent tous les givordins. Alors nous demandons au maire et ses conseillers

d'essayer de s'appliquer à nous donner des éléments justes et clairs, ça simplifiera le travail de tout le monde et ça fera faire des économies d'avocats à la commune. Bizarrement, tout ce manque de sérieux est complètement contradictoire avec certaines mesures prises. Nous citerons pour exemple un épisode très désagréable qui s'est produit le 30.11.2010. C'était le jour des commissions thématiques et beaucoup d'entre nous ont été handicapés par la tempête de neige qui sévissait ce jour-là. J'ai pris la peine d'appeler pour demander aux présidents des commissions concernées d'excuser le retard que pourrait avoir Jean-Marc Bouffard et ma propre absence. JM Bouffard est arrivé avec 20 mn de retard à la mairie et il apprit que sa commission était annulée. Personne ne l'avait prévenu, alors qu'il était facile de passer un coup de fil ou un SMS. Il s'est alors proposé de me remplacer, évoquant même le fait qu'il pourrait ne pas intervenir mais seulement être témoin. Le président a refusé catégoriquement sa présence. Nous trouvons inacceptable ce manque de correction, voire d'éducation, qu'on méprise à ce point les élus de l'opposition qui sont toujours présents dans les commissions, qui eux, prennent la peine de prévenir de leur retard ou de leur absence, qui ne sont pas prévenus de l'annulation de leur commission et à qui on refuse l'accès à une autre commission. « Nous respectons le règlement intérieur » nous a-t-on répondu. Commencez donc à respecter le travail des autres et surtout la démocratie, en répondant aux questions toujours restées sans réponses. Comme vous le voyez, l'éclaircie n'est pas pour demain !

Michelle PALANDRE

Conseil municipal du 9 novembre 2010

Ambiance lourde une fois de plus à ce Conseil. Le Maire a tenté de faire preuve d'autoritarisme pour cacher son manque d'autorité. Quant aux délibérations, toujours aussi mal rédigées et mal réparées. Un laisser aller complet !

◆ Principe d'indemnisation des particuliers concerné par le projet immobilier AST groupe situé chemin des cornets à Givors

Une fois de plus le maire présente au conseil municipal une délibération mal rédigée, donc incompréhensible, bourrée de fautes de français. D'autre part, comme l'indique Michelle Palandre dans son intervention, le fait de proposer l'indemnisation aux acquéreurs des maisons du lotissement laisse supposer un aveu de responsabilité de la part du maire.

Michelle Palandre

Je voudrais savoir si vous relisez les délibérations avant de les proposer aux conseillers municipaux. Depuis le début de ce mandat bon nombre d'entre elles nous ont paru incorrectes ou incomplètes et celle-ci l'est particulièrement.

1°) La précédente étude hydraulique de 1999 laisse à penser que le débordement du Gier par dessus la digue était déjà un problème.

2°) Monsieur Passi, quand vous dites que le permis de construire initial a été délivré conformément au PLU (Plan local d'urbanisme ex POS) du Grand Lyon, je me permets de vous rappeler que le PLU du Grand Lyon n'est ni plus ni moins le PLU de la commune de Givors avant le transfert de compétence. Donc un PLU constitué par vos soins Mr le maire, et dont vous avez la seule responsabilité. N'allez pas une fois de plus vous cacher derrière le Grand Lyon. Assumez Mr le Maire, assumez.

Généralement, une indemnité versée correspond à la réparation d'un dommage matériel ou immatériel (ce qui est le cas dans l'affaire qui nous intéresse) causé par la partie qui est responsable à la partie qui est victime. Doit-on en

conclure que la commune est la partie responsable ?

Sinon, pourquoi la commune devrait-elle supporter le règlement de cette indemnité ?

Savez-vous à combien se monte l'indemnisation qui sera supportée par l'Etat ? (*Le maire répond : 2,9 millions d'euros. La commune participera, elle, à hauteur de 100 000 euros*)

Essayons de résumer les indemnisations, parce que là aussi en matière de clarté, on peut faire beaucoup mieux : vous allez indemniser 12 personnes, ne pas indemniser 4 personnes ce qui fait au total 16 personnes pour 13 Maisons ? (*Chercher l'erreur !*)

Avouez que même en y mettant toute la bonne volonté du monde, il y a de quoi y perdre son latin.

Dernière remarque, l'avant dernière phrase est très mal formulée.

Je propose la formulation suivante :

« L'acceptation par les acquéreurs de l'indemnisation qui leur est proposée par la commune s'accompagnera d'une clause ... » me semble beaucoup plus correcte. (*Le maire en a convenu.*)

Je mets tout de même en garde les acquéreurs de la clause de renonciation à recours qu'ils signeront s'ils acceptent de ne plus avoir aucun recours à l'encontre de la commune et de l'Etat à raison des faits couverts par l'indemnisation.

Vous comprendrez que même si nous sommes d'accord pour que les particuliers soient indemnisés, nous ne pouvons accepter de nous prononcer sur une délibération aussi mal rédigée et vous proposons de nous la représenter lors du prochain conseil.

Le Maire pour esquiver la juste critique de Michelle Palandre, affirme que c'est le Préfet qui aurait rédigé la délibération. Le maire est donc complètement irresponsable : il présente au conseil municipal une délibération rédigée par quelqu'un d'extérieur à la municipalité et sans l'avoir lue auparavant...

La délibération a été votée par les élus de la majorité municipale.

A la sortie du Conseil, Michelle Palandre a rencontré les accédants du lotissement des Cornets présents dans le public.

Les élus d'opposition n'ont pas participé au vote.

Conseil municipal du 16 décembre 2010

◆ Débat d'orientation budgétaire pour 2011

Michelle Palandre

La reprise économique mondiale s'amorce lentement. Cependant cette reprise reste fragile. Cette situation impacte de facto les perspectives économiques internationales, nationales et locales. Cela dit le gouvernement a su contenir les effets de cette crise mondiale, et la croissance prévue est de l'ordre de 2%.

L'Etat prévoit, par ailleurs de réduire considérablement le déficit budgétaire grâce notamment à la maîtrise des dépenses, à l'amélioration des recettes liée à la reprise et aux suppressions de niches ou autres mesures fiscales.

Pour que notre économie puisse à nouveau retrouver une croissance stable et durable, les collectivités territoriales

doivent être associées aux efforts mis en œuvre par l'Etat.

Malgré ces difficultés, l'Etat continue à faire son devoir.

Ainsi la ville de Givors a touché de la part de l'Etat en 2009 : plus de **5 millions d'euros** de Dotation forfaitaire au titre de la DGF, **1 387 805 euros** de DSU (Dotation de solidarité urbaine), **108 634 euros** de dotation nationale de péréquation et même **26368** de DGF pour les permanents syndicaux.

Soit environ **6,5 millions d'euros** de dotations de l'Etat pour le fonctionnement

Je ne compte pas les subventions reçues pour de nombreux équipements qui s'élèvent à plusieurs centaines de milliers d'euros.

Pour l'investissement maintenant, l'Etat verse à la commune la somme de **2 274 175 euros** du fonds de compensation de la TVA et diverses subventions de réalisations comme pour la Mostra...

L'Etat aide la commune de Givors pour un montant total qui approche les 10 millions d'euros, soit une somme bien supérieure au montant des impôts locaux qui sont de 8 634 683 euros.

Quand vous dites que vous souhaitez rééquilibrer l'habitat privé et social afin d'arriver à 40% de logements sociaux, depuis 1995, vous avouez ce qu'on vous reproche depuis de nombreuses années, à savoir que vous avez trop privilégié l'habitat social. Et vous continuez : doit-on vous rappeler, la rue Roger Salengro, la pointe nord des Vernes, la plaine Robinson, la Rue Pierre Sépard, sans compter le lotissement des Cornets et les opérations de l'OPAC. Là, ce n'est pas l'Etat qui est responsable, mais bien votre politique locale.

Quand à réduire la dette de la commune, la réduire c'est bien mais comme nous vous l'avons souvent dit, ne pas en avoir du tout est le signe d'une mauvaise gestion.

Tous les ans, vous surestimez les dépenses et sous-estimez les recettes dans la section fonctionnement, **ce qui vous donne un excédent de fonctionnement (soit près de 5 millions d'euros en 2009)** qui vous sert à financer l'investissement. Conclusion : cet excédent de financement de fonctionnement est financé par l'impôt local alors qu'il pourrait être financé par l'emprunt. Comment voulez-vous nous faire croire que vous voulez baisser les taux de taxes locales avec une telle gestion? D'ailleurs, vous ne le faites pas puisque les taux sont toujours de 20% pour la Taxe d'Habitation et de 30% pour le foncier bâti.

Dans votre plan 2010-2014, vous prévoyez un recours à l'emprunt juste avant les élections, comme vous aviez baissé légèrement les taux d'impôt en 2007.

Jean-Marc Bouffard-Roupé

L'évolution du niveau d'endettement de la commune permet depuis 2003, et en tout cas depuis 2004, de pouvoir réaliser une partie des investissements au travers de l'emprunt. Ce que vous ne faites pas. Comme par exemple l'agrandissement de l'école Langevin qui est un projet qui bénéficiera à plusieurs générations mais qui a été payé en cash par les impôts 2010.

Le niveau élevé des excédents qui résultent des estimations budgétaires fantaisistes (surestimation des dépenses et sous-estimation des recettes) a pour conséquence de maintenir la fiscalité à un niveau très élevé. Les charges de fonctionnement sont 38% supérieures à la moyenne de la strate et les éléments fournis montrent que cette charge ne fait qu'amplifier d'une année sur l'autre.

Le maire veut nous faire croire que la fiscalité va baisser. En fait si les taux de la commune vont effectivement baisser, le financement des syndicats intercommunaux sera fiscalisé et mécaniquement les taux pour les différents syndicats intercommunaux vont augmenter, en fait c'est la répartition des charges qui est modifiée, mais le niveau de fiscalité restera identique. Plutôt que de longs discours, **les Givordins se rendront bien compte de la supercherie au moment de la réception des feuilles d'impôts de la taxe d'habitation et de la taxe foncière.**

Comment vous faire confiance monsieur le maire ?

Le compte rendu de la commission thématique qui traite de

ce sujet ne fait apparaître aucune réflexion sur ce point. On comprend mieux pourquoi il m'a été refusé de participer à la commission thématique en remplacement de Madame Palandre.

Et pour finir, contrairement à ce que vous vouliez laisser croire lors d'un précédent conseil municipal, Givors Développement est encore en déficit en 2009 pour 46 000 euros.

◆ Garantie d'emprunt accordée à SEMCODA pour l'acquisition de 20 logements en prêt social de location accession (PSLA) rue Pierre Semard.

Jean-Marc Bouffard-Roupé

On a bien compris que la SEMCODA achète ces 20 logements à Givors-Développement même si vous ne le précisez pas dans la délibération, ce qui est anormal. Pourquoi cacher ce point au conseil municipal ? Vous vous vantez que la commune n'est plus endettée mais vous garantissez les emprunts des autres !

◆ Rapport d'activité du Grand Lyon Propreté Michelle Palandre

J'ai été contactée par les habitants du chemin des Molières qui sont excédés parce qu'ils doivent descendre leur bac à déchets au bas de la rue qui, je vous le rappelle, est très en pente. Cela représente une grande distance. Ils paient des impôts comme tout le monde et ont droit au même service. Ils vous ont interpellé, vous les avez renvoyés au Grand Lyon. Il y a de cela plusieurs mois et rien n'a été fait !

◆ Rapport d'activité 2009 de Givors développement

C'est la société d'économie mixte de la ville. Société présidée par M. Passi. Seuls des élus de la majorité du conseil municipal représentent la commune au conseil d'administration ...

Michelle Palandre

Pour le LIDL, il est bien précisé dans ce rapport d'activité 2009, c'est-à-dire il y a un an, que le "sapiteur structure" reconnaît que cet ouvrage présente **un danger pour le public**, pourquoi l'avez-vous toujours nié jusqu'à ce jour ?

Je me permets de vous rappeler que votre responsabilité est engagée pour la sécurité des clients du LIDL d'autant plus que vous **n'avez toujours pas produit le certificat de conformité** ! (Voir article de l'association des contribuables page 7)

Qu'en est-il du rapport d'expert qui devait être déposé en 2010 ?

- 37 rue Salengro : la venue du boucher n'étant plus d'actualité, Givors Développement a-t-il un autre client en vue ?

- Immeuble de bureaux de la ZAC VMC : toujours pas de preneur ?

- Rue Pierre Semard : encore 45 logements sociaux !

- Immeuble « Le jardin des étoiles », le projet a démarré en 2003, avez-vous un espoir de réaliser ce projet un jour ?

- Immeuble « Jean-Marie Imbert » : Encore un projet immobilier au point mort... ! Heureusement qu'un privé prend les choses en mains.

Jean-Marc Bouffard-Roupé

Dans le rapport d'activité 2009 de Givors Développement, il est indiqué que la convention avec la Caisse d'épargne pour le prêt du financement de la construction du tri postal a été signée le 12/12/2007.

Or par délibérations du 29 septembre 2008 puis du 25 juin 2009, monsieur le maire vous avez demandé au conseil municipal que la commune accorde sa garantie pour que Givors Développement puisse obtenir les meilleures conditions de taux.

A la date du 29/09/2008, le prêt que Givors Développement avait besoin de faire était réalisé depuis bien longtemps sans que la commune n'ait besoin de garantir quoi que se soit, puisque le contrat de prêt a été signé en décembre 2007 pour un montant de 1,485 million d'€ alors que seulement 1,250 million d'€ était suffisant.

La délibération du 29/09/2009 a été annulée à notre demande par le tribunal administratif de Lyon et cela bien que cette délibération soit normalement passée au contrôle de légalité.

La délibération du 29 septembre 2008 a trompé le conseil municipal en laissant croire aux élus qu'il était indispensable que la commune apporte sa garantie pour que Givors Développement obtienne un prêt aux meilleures conditions, alors que le prêt était signé depuis décembre 2007, d'autre part les élus ont aussi été trompés sur la quotité du prêt

puisque 1,250 million d'€ suffisait alors qu'il était annoncé 1,495 million d'€ ?

Comment vous faire confiance monsieur le maire ?

Le compte rendu de la commission thématique qui traite de ce sujet ne fait apparaître aucune réflexion sur ce point. On comprend mieux pourquoi il m'a été refusé de participer à la commission thématique en remplacement de Madame Palandre.

Et pour finir, contrairement à ce que vous vouliez laisser croire lors d'un précédent conseil municipal, Givors Développement est encore en déficit en 2009 pour la somme de 46 000 euros.

◆ Acquisition en état futur d'achèvement par la ville de locaux pour le pôle petite enfance auprès de Givors développement.

Six élus de la majorité ne soutiennent pas ce projet.

Michelle Palandre est intervenue. Voir l'article ci-dessous.

◆ Vente d'un terrain sis 12/14 rue Jean- Marie Imbert à monsieur Sahin

Michelle Palandre

Comme j'en faisais la remarque précédemment, Givors Développement n'est pas capable de réaliser ce projet, c'est un privé qui va s'y coller. Nous lui souhaitons bonne réussite.

Le pôle petite enfance

Le pôle petite enfance est attendu par de nombreux givordins puisqu'il est destiné à accueillir environ 60 enfants en crèche. Nous sommes très heureux qu'il aboutisse enfin, mais nous n'adhérons pas à tous les critères choisis pour ce projet : **Le lieu** : Près de la gare, pratique pour ceux qui prennent le train, beaucoup moins pour ceux qui ne le prennent pas puisque les parkings de proximité sont inexistantes.

La conception : Une crèche en étage ! « pour la sécurité des enfants » nous dira M.Passi. « Le rez-de-chaussée pouvant être un danger ». Nous n'avons jamais vu, par exemple, une école maternelle en étage, dans la mesure où une cour ou un jardin bien sécurisé par un portail est prévue, et c'est tellement plus agréable pour des petits. Nous imaginons très bien le parcours d'une maman le matin, qui devra déposer son bébé avant de partir travailler. D'abord trouver une place pour se garer, ensuite si par malheur, et c'est envisageable, si l'ascenseur est en panne, monter cinq étages avec un nourrisson, ou pire un enfant de deux ans et tout le matériel qui va avec. Bon courage ! Idem pour le personnel, qui nous l'espérons devra sortir les enfants, par exemple, pour les emmener au parc, avec des poussettes à 4 places ou une ribambelle de petits qui marchent à peine. A notre avis les bambins passeront la journée enfermés.

Le montage financier : Depuis le début de cette opération, il y a beaucoup de disparité entre les montants annoncés. Sur le contrat pluriannuel passé avec le Conseil Général, un montant de **9 millions d'euros** était prévu. Deux mois après, l'avenant définitif à ce contrat prévoyait **2 millions d'euros**. Pour cette construction la commune a vendu un terrain à Givors développement à moitié prix soit **370 000 euros** de cadeau! La commune a ensuite acheté le bâtiment construit par Givors développement **1 million d'euro** (prix estimé par France domaine), donc plein but! Là, pas de cadeau dans ce sens. Le projet définitif a été voté le 21 Avril 2011, avec un montant total et définitif de **2,1 millions d'euros** (bâtiment+équipement). Pourtant, trois mois avant, au budget primitif, la commune avait inscrit **3,15 millions d'euros**, soit **1 million** de trop ! Avec ce million inscrit en trop, la commune aurait pu baisser les impôts locaux, par exemple de **6.7 points sur la taxe d'habitation. Ce qui ramènerait le taux de la taxe d'habitation de 19.32% à 12.70%**. Cette baisse concernant l'ensemble de la population.

Aucune réponse ne sera apportée une fois de plus à toutes ces questions. M.Passi refuse toute discussion sur ce sujet se targuant d'avoir été élu en présentant ce projet. Manque de chance, une partie des élus de sa majorité ne l'a pas suivi dans ce dossier puisque six d'entre eux n'ont pas pris part au vote ! Dommage, cette habitude d'expédier sans réflexion un projet aussi important pour les enfants, risque de nous amener à y revenir dans quelques années, comme cela a été le cas pour la crèche actuelle, construite au milieu d'un quartier difficile d'accès et sans confort pour les petits.

Conseil municipal du 27 janvier 2011

Un maire condescendant, tétanisé par les interventions de l'opposition; des élus de la majorité silencieux. Une petite fronde de certains élus de la majorité.

◆ Budget primitif 2011

Michelle Palandre

J'attire votre attention sur le fait qu'une fois de plus le Budget d'investissement n'affiche pas de recette au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés). Au dernier compte administratif, cette recette s'élevait à **4,855 millions euros soit 70% des recettes totales du budget** d'investissement 2011. Compte tenu qu'on retrouve chaque année un montant du même ordre de grandeur, il faudrait peut-être en tenir compte au moins en partie.

Sinon, de ce fait, ce budget d'investissement n'a aucun sens. Puisque nous sommes dans l'investissement, je voudrais vous parler des grands projets.

Le pôle petite enfance : (Voir article page 4)

La maison des sportifs

L'élue intervient pour montrer l'incohérence des chiffres annoncés pour les coûts de ce projet. Puis elle ajoute :

Par ailleurs j'ai appris qu'il y aurait des problèmes d'hébergement des rugbymen pendant les travaux, avez-vous trouvé une solution ? *(Le maire ne répond pas)*

Centre technique municipal (CTM) :

Il n'y a pas d'investissement prévu pour le CTM. Doit-on en déduire que le conseil général n'a pas donné suite à votre demande de subvention, peut-être a-t-il pensé que votre projet était trop coûteux (7 millions d'euros) ou avez-vous abandonné vous-même l'idée de le faire.

Divers :

Il me semble avoir lu un peu partout qu'une étude pour le Merdary avait été ou allait être faite. Vous prévoyez **35 000€** sans aucune priorité ? *(Le marché sera signé en avril pour un montant de 10 900 euros. Cherchez l'erreur.)*

Autre chose : Juste une précision. Concernant les participations financières de la commune aux syndicats. Je constate que celles-ci sont budgétisées. Vous avez donc pris cette dépense en compte pour calculer les taux d'impôts locaux.

Les Givordins vont par définition payer ces dépenses au travers de leur taxe d'habitation et de leur foncier. S'il s'avérait que les syndicats créent leur propre fiscalité cette année, comme vous l'avez dit vous-même au débat d'orientation budgétaire, les Givordins devront s'acquitter de nouvelles taxes ajoutées. Ils paieront donc deux fois : d'une part leur contribution aux syndicats, et d'autre part, à la commune puisque vous l'avez budgétisé dans la masse des dépenses. Sachant que les élus de la majorité siègent dans les conseils syndicaux, il aurait été logique que ceux-ci nous informent des décisions qu'ils prennent. Cela aurait pu entraîner une baisse d'impôts conséquente.

Jean-Marc Bouffard-Roupé

La cour régionale des comptes (CRC) met en évidence une augmentation des charges courantes de 17%, des charges de

personnel de 38% supérieures à la moyenne du département, la CRC relève aussi que l'ensemble de l'investissement se fait sans recourir à l'emprunt.

C'est ce que nous dénonçons depuis le début du mandat et qui explique l'importante pression fiscale à laquelle nous sommes soumis.

Pour ce BP 2011, les dépenses et charges de fonctionnement restent très élevées pour atteindre plus de 24 millions d'euros en progression de 8% par rapport à 2009.

Contrairement à ce que vous martelez, les dépenses de fonctionnement progressent de manière significative.

Côté recettes de fonctionnement, pour le budget 2010, nous pouvons constater que:

Les différentes dotations, participations et subventions de fonctionnement, comme pour les autres années et contrairement à ce que vous dites, sont en hausse de 1,77%.

La Dotation Globale de fonctionnement reste étale sachant que notre commune est très largement dotée dans ce domaine puisque selon les éléments que vous nous avez transmis, **Givors bénéficierait d'une Dotation Globale de Fonctionnement supérieure de 20% à la moyenne de la strate.**

On constate aussi que la Dotation de Solidarité Urbaine progresse de 14%. Que la dotation Nationale de Péréquation est en hausse de 50%. Il n'y a donc pas lieu de galvauder le gouvernement comme vous le faites. Notre ville est très largement soutenue par des subventions et des dotations, mais aussi dans le cadre de la politique de la ville.

Nous vous proposons quelques axes d'économies pour le Fonctionnement :

Il serait judicieux de réduire **les coûts de communication qui s'élèvent à 551 000 euros** et diminuer les coûts de la section Fêtes et cérémonies : **432 000 euros**

Comme autre axe d'économie, il y a sans aucun doute le parc de véhicules communal...

De nombreux véhicules parcourent très peu de Km, moins de 2000 Km par an. 5 véhicules ne parcourent même pas 1000 Km par an, il y a une réflexion à porter pour rationaliser le parc.

Par ailleurs, il y a au moins 2 véhicules qui ne circulent manifestement pas mais qui en 2009 ont chacun consommé pour 1 000 euros de carburant et qui sont affectés au cabinet du maire... !

Michelle Palandre précise que nous sommes bien entendu pour l'attribution des subventions aux associations et qu'il est inutile d'envoyer des courriers.

Vote Contre le Budget.

◆ Vote des taux des 3 taxes locales pour 2011

Jean-Marc Bouffard-Roupé

La fable que vous venez de nous conter concernant la baisse des taux communaux n'est en fait qu'un leurre. Les **460 000 euros** que la commune ne prendra plus sur son budget général pour financer les syndicats intercommunaux, seront de toute façon prélevés dans la poche des Givordins et cela directement par les syndicats intercommunaux eux-mêmes.



Suite de l'intervention de Jean Marc Bouffard-Roupé.

Les élus de la majorité municipale présents dans les différents syndicats intercommunaux, et qui vont sans aucun doute voter une soi-disant baisse des taux communaux dans un instant, voteront ou ont déjà voté, dans les syndicats intercommunaux où ils siègent, de nouvelles taxes auxquelles seront soumis les Givordins.

Le net à payer sera, contrairement à ce que vous voulez nous faire croire plus élevé en 2011 qu'en 2010. Il est bon de communiquer sur la baisse des impôts en période électorale, mais la ficelle est un peu grosse...! Par ailleurs, vous dites faire baisser l'impôt des Givordins, ce qui reste à démontrer, alors que dans le même temps au Grand-Lyon vous allez voter une augmentation de la taxe d'habitation d'environ 10%. Sans compter que vous allez voter aussi l'augmentation du prix de l'eau (le Progrès du 10/01/2011).

L'opposition vote contre, évidemment non pas contre la baisse des taux, mais contre la méthode de calcul qui n'exclut pas la contribution fiscale des syndicats intercommunaux qui retaxeront les contribuables une deuxième fois sur la feuille d'impôt.

◆ Programme local de l'habitat (PLH)

Michelle Palandre

Je ne pense pas que le vœu que vous faites de vouloir ralentir l'évolution du parc de logements sociaux soit sincère. Sur les opérations immobilières 2011-2013, vous prévoyez 353 Logements dont 116 logements sociaux. Auxquels il faut rajouter au moins 48 Logements destinés à l'accession sociale à la propriété. On doit donc reconsidérer le montant total des logements sociaux et en compter plutôt 164, ce qui donne un ratio de plus de 46%, donc on reste dans la lignée de ce que vous avez fait jusqu'à ce jour.

D'autre part, dans les programmes de logements qu'on appellera « classiques » on retrouve dans la plupart d'entre eux, un mélange de logements « classiques » et de logements sociaux. Je suis persuadée que ce genre d'opération est une erreur. Il faut en effet diversifier en urgence la population Givordine, mais votre méthode n'est pas efficace.

Par exemple : Rue de l'égalité : Sur 44 logements, 11 logements sont classés comme « classiques », les 33 autres seront des logements sociaux.

Je ne vois pas un seul programme qui n'ait pas ou des logements mixtes, soit classiques et sociaux, ou des accessions sociales à la propriété.

Lors du dernier conseil, nous avons évoqué la situation géographique de Givors et de ses atouts : gare, autoroute etc., avec l'espoir que compte tenu de l'engorgement des banlieues lyonnaises, les gens puissent venir s'installer à Givors. Rien n'est prévu pour les accueillir.

D'ailleurs le solde migratoire de la population givordine est très faible : il est de 0.01%. Et encore faut-il connaître le niveau social de ceux qui partent et de ceux qui rentrent.

Alors j'arrête tout de suite ceux qui voudront accuser la droite de mépriser les logements sociaux. Au contraire, nous sommes conscients que tout le monde a le droit de se loger.

Ce n'est pas rendre service à une population dont 81% des ménages ont de faibles revenus d'en faire venir d'autres à revenus modestes. Au contraire si nous voulons qu'une solidarité s'installe dans cette ville, cessez de la paupériser, sinon, on risque de se retrouver dans une situation de misérabilisme. Ce qui ne rendra pas les gens pauvres plus riches mais appauvrira ceux qui ont encore les moyens de payer des impôts locaux pour permettre à cette ville d'évoluer.

Je précise que je suis contre les ghettos. Il faut répartir une population dans les quartiers, mais il faut aussi à un moment avoir le courage d'être franc et d'accepter le fait que certaines cohabitations sont difficiles à gérer.

Abstention

◆ Acquisition du foncier pour la réalisation par le Grand Lyon du parking Prévert parcelle AR 406 p et 407 p.

Michelle Palandre

Je ne comprends pas pourquoi le Grand Lyon n'en fait pas l'acquisition directement. Pourquoi sommes nous obligés d'acheter un terrain environ 20 000€ pour le revendre au Grand Lyon pour 1€ symbolique. Le Grand Lyon a un service foncier et peut très bien acheter lui-même. On m'a répondu en commission que ça faisait partie des habitudes de Givors. Je propose qu'on change les habitudes.

Par ailleurs on multiplie les actes notariés et donc les frais d'actes. Vote contre

◆ Vœu pour le parking de la gare de Givors ville présenté par le maire

Pour résoudre les problèmes de stationnement à la gare.

Jean-Marc Bouffard-Roupé

Je suis surpris qu'en tant que conseiller général, vice président du Grand Lyon (en charge des grands projets), conseiller du SYTRAL, vous n'avez pas la capacité à faire avancer ce dossier.

C'est sans doute des problèmes budgétaires qui ralentissent l'avancement des choses.

La problématique que vous voulez soulever dans ce vœu est connue et doit être supportée par les utilisateurs de la gare SNCF de Givors depuis de nombreuses années.

Cette soudaine préoccupation à l'aube des prochaines élections cantonales ne laisse aucun doute sur les raisons de la présentation de ce vœu. Cette action exclusivement politique met en évidence que malgré le cumul de nombreux mandats vous avez été dans l'incapacité de résoudre ce problème.

Michelle Palandre

Dans notre plan d'urgence pour Givors, nous avons prévu la construction d'un parking à étages.

Il y a suffisamment de terrains disponibles autour de la gare pour le réaliser soit par la commune soit en missionnant un prestataire encore faut-il avoir la volonté et le courage de le faire. Apparemment, notre idée vous a semblé bonne puisque vous en émettez le vœu, ne vous contentez pas d'en parler agissez ! **Les élus de l'opposition ne participent pas au vote de ce « vœu ».**

Communiqué du président de l'association de défense des contribuables de Givors (ADCG) Une fois de plus, le tribunal administratif condamne Passi

En août 2008, en tant que dirigeant de l'association de défense des contribuables de Givors, j'écrivais à Martial Passi, maire de Givors pour lui demander divers documents administratifs.

Ces documents concernaient d'une part la place de Bans (je demandais le certificat de conformité du LIDL et l'étude du sous-sol) et d'autre part la ZAC de VMC (je lui demandais le bilan financier et le règlement).

N'ayant pas obtenu de réponse, je saisis la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs) dans les délais légaux en novembre 2008.

La CADA me donna presque complètement raison (sauf sur un point sur lequel elle s'est jugée incompétente, à tort comme le précisera le tribunal administratif dans son jugement)

Le maire n'obéissant pas à la décision de la CADA je saisis donc le tribunal administratif en janvier 2009.

Le maire, toujours têtue, voire borné, engagea un avocat aux frais des contribuables afin de tenter de contourner la loi.

La procédure a duré plus de deux ans, au prix d'honoraires d'avocats élevés à la charge des contribuables de Givors.

Pour, en fin de compte, se voir condamné par le tribunal administratif à communiquer à l'association des contribuables les documents suivants. Le certificat de conformité du LIDL à Bans (certificat, qui, selon son avocat, « n'existerait pas encore » !) L'étude du sous-sol de la place de Bans. Le bilan financier de la ZAC de VMC. Le règlement de la dite ZAC.

Dans son jugement du 14 avril, le tribunal administratif a donné entièrement raison à notre association et a repris tous nos arguments sans exception. Il a même jugé que la CADA avait eu tort de ne pas se sentir compétente concernant la ZAC de VMC. En tant que président de l'association de défense des contribuables de Givors, j'attends du maire qu'il respecte cette décision de justice et me transmette les documents demandés. Voir le jugement du tribunal administratif publié sur le site de l'association des contribuables : <http://givors.ovh.org>

Alain Pelosato, président de l'association

Conseil municipal du 21 avril 2011

Une fois de plus, les délibérations ne sont pas toujours correctes. Les questions posées par les élus d'opposition n'obtiennent jamais de réponse. Le maire et les adjoints traitent les élus avec le plus parfait mépris. Le maire n'est pas capable de répondre car il ne connaît pas les dossiers ! Un dossier a fait l'objet d'une fronde d'un groupe d'élus de la majorité. L'opposition parvient à faire modifier des délibérations.

♦ Aménagement des locaux du pôle petite enfance.

Le « pôle petite enfance » se situera en face de la gare de Givors ville.

Michelle Palandre intervient. Voir article page 4.

♦ Chantiers d'insertion des patrimoines pour l'emploi

Comme tous les ans il est proposé de faire une convention d'insertion avec un organisme de Saint Genis Laval pour l'entretien de la colline et du château Saint Gérald

Michelle Palandre

Je constate que l'on reconduit le même schéma que les années précédentes pour un résultat quasiment nul. Une personne aurait trouvé un emploi l'année dernière m'a-t-on dit en commission, or cela n'apparaît pas sur le rapport d'activité. Pour cela on a dépensé **167 000 €**. J'ai demandé pourquoi on passait par l'association St Genis Emploi, et que l'on ne réalisait pas ces travaux en régie. On m'a répondu que personne n'était formé pour l'encadrement. Ces travaux semblant être pérennes, pourquoi ne pas vous organiser en interne ? Et puis, pour la petite histoire, pendant que vous les avez sous la main, vous ne voulez pas leur demander de terminer la démolition des ruines de la Rue Jean Ligonnet et la ruine du Garage du Château. *(Elle semble avoir été entendue puisque les travaux de la rue Jean Ligonnet ont repris)*

Comment pouvez-vous supporter un tel laisser aller dans votre ville? Vote abstention.

Le maire et l'adjoint en charge de ce dossier (très bavard sans apporter de réponses) se déclarent impuissants.

♦ Avenant n° 1 à la convention « habitat dégradé »

L'Etat apporte une aide importante pour la réhabilitation de l'habitat indigne de la commune par l'intermédiaire de l'Agence Nationale d'Aide à l'Habitat (ANAH).

Michelle Palandre

Si les objectifs sont atteints, la ville comptabilisera environ 65 logements sociaux en plus, puisque ces logements indignes seront conventionnés après travaux. Certes, il vaut mieux des logements sociaux que des logements indignes, mais en tout cas ça confirme la paupérisation de la commune et ça prouve surtout que rien n'a été fait jusqu'à ce jour pour améliorer l'habitat. Nous maintiendrons notre position de vote, soit l'abstention parce que nous pensons qu'il serait plus juste d'aider d'avantage les propriétaires occupants que les propriétaires bailleurs. Vote abstention

♦ Convention commune de Givors - Restos du cœur.

La mairie exige des Restos du cœur une contrepartie pour le prêt de la salle Brassens qu'ils utilisent depuis des années.

Michelle Palandre

Deux choses me choquent dans cette délibération. Le ton draconien employé: «la convention sera renouvelée à condition que la qualité du service rendu soit au rendez-vous». C'est association dont la générosité et la volonté des bénévoles est connue au niveau national aident des gens qui ont faim. Comment pouvez-vous dire : « nous ne prêterons un local qu'à cette condition et avec des prescriptions techniques bien définies concernant le matériel et l'évacuation des déchets ». Que l'association veuille valoriser le travail des personnes qui travailleront dans le cadre de cet atelier d'insertion, je le comprends, mais vous, comment pouvez-vous être aussi durs ? L'association a elle-même proposé ce service, dit-on dans la convention. Très bien, mais vous pourriez être plus souples dans les conditions énoncées.



Suite de l'intervention de Michelle Palandre.

Nous nous abstenons. Nous soutenons, bien sûr, les restos du cœur, mais nous n'acceptons pas l'idée que vous exigiez une contrepartie aussi sévère pour les aider.

Pour information : actuellement, ces travaux sont réalisés par les employés municipaux avec les outillages de la commune.

Vote : abstention.

Désarçonnés par l'intervention de l'élue d'opposition, le maire, et d'autres élus de la majorité, se sont rabattus sur un gros discours politicien contre le gouvernement, discours complètement hors sujet.

Mais face à la détermination de l'élue d'opposition, ils ont fini par modifier la délibération en annulant la contrepartie exigée. Voilà une belle victoire.

◆ Rémunération des vacataires en extrascolaire

Jean-Marc Bouffard-Roupé

Comment se fait-il que les animateurs employés par la commune soient rémunérés 1/3 de moins que dans les communes avoisinantes ?

Michelle Palandre

Depuis combien de temps exploitez-vous ces jeunes ? Vous dites vous-même que ça crée des problèmes de recrutement et engendre des équipes d'animation instables et moins compétentes. Ce qui laisse supposer qu'en plus de sous payer des jeunes, vous mettez en danger la qualité des services rendus dans les centres extrascolaires.

Ces jeunes à qui vous vouliez faire croire que vous étiez généreux ne sont plus dupes et ils ont compris qu'il valait mieux aller faire bénéficier de leurs compétences à d'autres communes. Exploiter les jeunes avec des bas salaires comme vous l'avez fait est une méthode que vous qualifiez habituellement de capitaliste, je dirais donc : bravo les méthodes communistes. (*Humour*). VOTE : POUR

◆ Mise en place d'un contrat municipal étudiant

Projet d'un contrat avec 7 étudiants qui doivent fournir un travail d'intérêt général en échange d'une bourse.

Michelle Palandre

Quand on lit cette délibération, on se dit que ça peut partir d'un bon sentiment. Aider un étudiant en difficulté financière, ça ne peut qu'être bien. Le problème, c'est que vous vous contrariez sur le fond même de cette délibération. Vous voulez aider des jeunes qui ne sont pas privilégiés, or, en aidant seulement 7 jeunes, vous faites du privilège. Pourquoi seulement 7 et pas tous les jeunes répondants aux critères de sélection ? Parce que vous n'en n'avez pas les moyens ? Et bien ne faites rien. Parce que vous n'êtes pas compétents pour faire ce genre d'action et laisser faire la région, c'est son rôle et elle le fera justement. Elle ne fait pas assez ? Et bien elle est comme vous. Elle fait avec ce qu'elle a. La différence, c'est que quand l'Etat aide un jeune qui répond aux critères exigés, il aide tous les jeunes qui répondent aux mêmes critères. Et ça, ça s'appelle l'Egalité ! Quand on veut faire bénéficier d'une mesure à une certaine catégorie de la population, on fait ça dans l'ordre. C'est-à-dire qu'on définit le nombre de bénéficiaires et on calcule le budget nécessaire et pas l'inverse.

Comme vous avez pris la décision d'aider seulement 7 jeunes, vous m'avez demandé en commission de ne pas faire de pub pour cette mesure. Je sais dans quel état de paupérisation est cette ville et la liste risque en effet d'être longue.

Donc qui profitera de ce privilège ? Les jeunes proches de ceux qui sont au courant ?

L'idée que vous vouliez laisser transparaître dans cette délibération était sans doute votre grande générosité légendaire. Moi l'idée que je décèle est une monstrueuse injustice et rien de mieux. VOTE : CONTRE

Même discours haineux contre le gouvernement qui n'a rien à voir, une fois de plus, avec ce dossier.

Michelle Palandre

Si vous ne trouvez pas de budget, prenez donc sur le million d'euros d'excédent inscrits sur les dépenses pour le pôle petite enfance !

Jean-Marc Bouffard-Roupé

Quand on dépense 500 000 euros dans la communication on peut faire des économies pour augmenter le budget d'aide aux étudiants.

Le Défi Givordin en ligne <http://defigivordin.site.voila.fr>

Adresse mail : defigivordin@yahoo.fr

Association : LE DEFI GIVORDIN 9 rue Victor Hugo 69700 GIVORS <http://defigivordin.site.voila.fr>

BULLETIN D'ADHESION

NOM

Prénom Signature

Adresse

Téléphone Date

E.mail

j'adresse ma cotisation 2011 de 15 euros je fais un don exceptionnel de :

Adhésion, don exceptionnel ou soutien financier sont à envoyer à l'adresse indiquée ci-dessus.